



CYBERCLASSE

dossier de presse
16/03/07

Des outils informatiques modernes dans toutes les écoles de la Région wallonne.

40.000 NOUVEAUX ORDINATEURS DANS LES ÉCOLES

Incontournables tant dans la vie professionnelle que privée, les nouvelles technologies constituent un véritable **outil au service des apprentissages scolaires**. Elles seront bientôt à la portée de tous les élèves wallons, premiers bénéficiaires des multiples possibilités offertes par les technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Grâce au plan **CYBERCLASSE** développé en Région wallonne, tous les établissements scolaires vont pouvoir bénéficier d'un équipement informatique moderne et performant et initier de nouvelles pratiques pédagogiques.

Cet ambitieux projet présenté ce vendredi par la Ministre Marie Arena prévoit l'installation de quelque **40.000 nouveaux ordinateurs, 3.300 serveurs** ainsi que le câblage de plus de **7.000 locaux**. Étalaé sur trois ans, il permettra de renouveler progressivement le parc informatique existant et d'augmenter le nombre d'ordinateurs mis à disposition des écoles; l'objectif étant d'atteindre progressivement la norme de 1 ordinateur pour 15 élèves.

Ce nouveau plan d'équipement résulte d'un **accord de coopération** signé en août 2005 entre la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone. Un budget de **85 millions d'euros** a été alloué à la réalisation de cette priorité.

Huit ans après le premier plan d'équipement lancé par la Région wallonne (20.000 ordinateurs livrés dans le cadre du plan Cyberécoles), les écoles wallonnes s'apprêtent donc à renouveler leur matériel informatique.

La **mise en œuvre** du plan CYBERCLASSE est imminente puisque les premières écoles bénéficiaires seront équipées prochainement.

QUESTIONS / RÉPONSES

— Qui peut bénéficier de ce plan ?

Toutes les écoles de la Région wallonne, tous types d'enseignement confondus (enseignement ordinaire primaire et secondaire, enseignement spécialisé primaire et secondaire, enseignement de promotion sociale) sont directement concernées par la mise en oeuvre de ce plan. L'école intéressée, après avoir mené au préalable une réflexion avec l'équipe éducative sur l'utilisation des ordinateurs au sein de son établissement, se rendra sur le site www.cyberclasse.be pour s'inscrire et compléter en ligne son projet.

— Quel équipement sera installé dans les écoles ?

Les écoles auront le choix entre un équipement tournant sous un système d'exploitation Windows Vista, Mac OS 10, ou libre.

Les ordinateurs multimédias fournis seront dotés d'une configuration puissante et adaptée à une utilisation dans le cadre scolaire : écran plat, carte son, lecteur DVD et graveur CD ROM, suite bureautique, navigateur Internet.

Un serveur, par implantation, sera également fourni. Une application créée spécialement pour le projet sera installée avec chaque serveur et permettra une gestion aisée et conviviale du parc informatique.

Le plan inclut également le mobilier et le câblage du ou des locaux où seront installés les ordinateurs.

— Combien d'ordinateurs recevront les écoles ?

Chaque école a droit à un nombre défini d'ordinateurs. Une clé de répartition a été établie. Elle se base sur le nombre d'élèves par implantation, ce qui équivaut à 1 ordinateur pour 15 élèves. La clé de répartition est la suivante :

■ **Élèves** ■ Ordinateurs fournis

- 30	31 à 60	61 à 90	91 à 120	121 à 150	151 à 200
2	4	6	8	10	12
201 à 300	301 à 400	401 à 600	601 à 800	801 à 1000	+1000
16	20	30	40	50	60

Une clé de répartition a également été établie pour le câblage des locaux. Elle se base sur le nombre d'élèves par implantation:

■ **Élèves** ■ **Locaux à câbler**

- 90	91 à 120	121 à 150	151 à 200
1	2	3	4
201 à 300	301 à 400	401 à 800	+ 801
5	6	7	8

— **Quand les écoles disposeront-elles des ordinateurs ?**

Un planning d'implantation du matériel a été établi sur base du calendrier réalisé lors du premier plan d'équipement. Les établissements scolaires équipés du matériel le plus ancien et les écoles n'ayant pas bénéficié du premier plan d'équipement seront prioritaires. Les premiers ordinateurs seront livrés prochainement. L'installation des ordinateurs s'échelonne sur une période de 3 ans. Toutes les écoles de la Région wallonne seront équipées pour l'année scolaire 2009-2010.

Plus d'infos? www.cyberclasse.be

Une brochure informative est également disponible. Plusieurs exemplaires seront envoyés prochainement à chaque établissement scolaire. Elle peut également être obtenue sur demande auprès du service Cyberclasse du MET : 081 / 77 34 76 ou cyberclasse@met.wallonie.be

ENCADRER LES ÉCOLES DANS CE PROJET

Les enseignants et les responsables d'école ne sont pas des spécialistes de l'informatique. Qu'ils se rassurent, l'arrivée des nouveaux ordinateurs ne va pas perturber l'organisation des écoles et demander des compétences particulières. Tout est prévu pour **encadrer les écoles** dans cette aventure, les aider à accueillir et à exploiter leur nouveau matériel dans les meilleures conditions.

Le plan CYBERCLASSE prévoit en effet un **ensemble de services d'accompagnement** qui permettra aux enseignants et aux responsables d'école de réussir leur plan d'équipement et de se concentrer pleinement sur le volet pédagogique du projet. Sont prévus dans le plan :

- L'**installation** du matériel lors de sa livraison (ordinateurs, serveur, mobilier).
- Une **assistance téléphonique** (pendant les heures scolaires).
- Une **formation** à l'intention du gestionnaire du projet au sein de l'établissement.
- Une **garantie** de minimum 3 ans sur le matériel.
- Une **assurance** contre le vol et l'incendie.
- Le développement de divers **projets pédagogiques** liés à l'outil informatique.

DES FORMATIONS ADAPTÉES

Par ailleurs, **plusieurs formations gratuites** seront proposées, via les Centres de compétence et en collaboration avec l'Institut de la Formation en cours de carrière (IFC), aux enseignants qui participent au projet CYBERCLASSE :

- une formation de 2 jours pour les directions des établissements scolaires afin de leur présenter le projet et les aider à exploiter au mieux le nouveau matériel ;
- une formation destinée aux personnes ressources de chaque établissement pour les former à l'utilisation du nouveau matériel ;
- plusieurs formations à destination des enseignants et des directeurs d'écoles afin de les sensibiliser et développer leurs compétences au niveau de l'utilisation pédagogique de ces nouvelles technologies.

Les premières formations seront organisées dans le courant du mois de juin.

Les écoles pourront également faire appel directement aux Centres de compétence TIC (*Technifutur* à Liège - *Techno.bel* à Rochefort - *TechnoITé* à Mons - *Technofutur* à Charleroi) afin de réaliser une formation qui répond à leurs besoins spécifiques.

DE NOMBREUSES POSSIBILITÉS

La présence accrue d'ordinateurs dans les écoles va permettre aux enseignants de développer de **nouvelles pratiques pédagogiques** à travers de **nouveaux outils** :

Parmi ceux-ci, citons notamment :

- **Le portail e-cole** : Actuellement en phase d'expérimentation dans des écoles pilote, ce projet donnera la possibilité d'accéder en ligne, dans ou hors de l'établissement, à des modules de formation et de remédiation. Ce portail ouvert permettra aux parents ou à d'autres partenaires du monde éducatif (ex : écoles des devoirs) de faire un suivi des élèves.

Dans un premier temps, e-cole s'adressera aux élèves et enseignants de la fin du primaire et du premier degré de l'enseignement secondaire et proposera des modules de formation et de remédiation pour les compétences en français. Les mathématiques ainsi que d'autres disciplines seront ensuite abordées.

Ce portail proposera également une application de **gestion des compétences individualisée des élèves** ainsi qu'un module qui permettra aux enseignants de réaliser leurs propres modules d'exercice à l'aide des nouvelles technologies. Le choix sera laissé à l'enseignant de garder pour lui sa production ou bien de la mettre en ligne et de la partager avec d'autres enseignants.

Le portail e-cole sera disponible dès la prochaine rentrée scolaire.

- **Un dispositif de remédiation en ligne pour l'Enseignement à Distance de la Communauté française (www.ead.cfwb.be)** : Un module en ligne intitulé « Comment apprends-tu ? » est proposé depuis peu. Il s'adresse à des jeunes de 10 à 14 ans, élèves de 5ème et 6ème primaire et du premier degré du secondaire. Il s'adresse prioritairement aux élèves qui rencontrent des difficultés pour apprendre, connaissent des situations d'échec et manquent de méthode de travail. L'objectif du module est que l'élève prenne conscience de sa façon d'apprendre, décortique son fonctionnement et apprenne à le mettre en relation avec la tâche et avec son résultat pour mieux réguler ses apprentissages.

Par ailleurs, **4 modules de remédiation** seront disponibles dès janvier 2008. Ils visent les élèves âgés de 10 à 14 ans et s'inscrit dans le cadre des mesures du Contrat pour l'École visant à « Conduire chaque jeune à la maîtrise des compétences de base ». Quatre disciplines fondamentales sont abordées : le français, les mathématiques, le néerlandais et les sciences-éveil.

■ **Le Passeport TIC** (www.enseignement.be/pass): a pour objectif de spécifier, dans le courant du 1er degré de l'enseignement secondaire ainsi que pour les élèves des formes 3 et 4 de l'enseignement spécialisé, un ensemble de compétences significatives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et d'en attester leur maîtrise. Cinq modules composent ce passeport TIC, à savoir :

- maîtriser les premières bases de l'outil informatique
- produire et exploiter des documents
- exploiter des sources d'information numériques
- communiquer au moyen de la messagerie électronique
- adopter une attitude citoyenne face à l'outil informatique et aux informations qu'il véhicule

Un passeport TIC destiné à la fin de l'enseignement primaire sera également réalisé.

■ **Le projet E-twinning** : Ce projet européen, soutenu par la Ministre-Présidente Marie Arena, permet aux enseignants de jumeler leur classe ou leur école avec une classe ou une école, d'un autre pays de l'Union européenne via les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Rappelons par ailleurs que la Parlement de la Communauté française a adopté en mai 2006, sur proposition de la Ministre-Présidente Marie Arena, **un décret** (relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein d'établissements d'enseignement obligatoire) encourageant en autres l'utilisation de logiciels dans les écoles.

Ce décret privilégie l'octroi d'un soutien financier aux écoles de l'enseignement fondamental et secondaire pour l'achat de logiciels scolaires qui en ont reçu l'agrément.

+ d'infos ? Jennifer Wuilquot, porte-parole de la Ministre-Présidente Marie Arena
0475/53 68 42

